



CA EDRAM OPPORTUNITES

Part P - ISIN : FR0013441391

Société de Gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (France), faisant partie du Groupe Edmond de Rothschild
FIA soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de Gestion : Le FIA est un nourricier de EdR SICAV – Global Allocation Action J EUR (un compartiment de la SICAV Edmond de Rothschild SICAV), Le FIA a le même objectif de gestion que celui de l'OPCVM maître EdR SICAV – Global Allocation, dans lequel il est investi. Sa performance sera celle du maître diminuée des frais propres au nourricier.

Indicateur de référence : 40% MSCI World Net Total Return + 40% ICE BoFA 3-5 Year Euro Broad Market index + 20% ICE BoFA 1-10 Year Euro Inflation-Linked Government Index, dividendes et coupons réinvestis.

Politique d'investissement : L'actif du FIA sera investi en totalité dans son OPCVM maître EdR SICAV – Global Allocation Action J EUR et de manière accessoire en liquidités. Sa performance sera différente à celle de son OPCVM maître du fait de ses propres frais.

Politique d'investissement de l'OPCVM maître :

La Société de Gestion met en œuvre une gestion dynamique, discrétionnaire et opportuniste.

- Sur la partie cible aux marchés actions en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de contrats financiers sera comprise entre -20% et 80% de l'actif net du Produit. L'exposition au risque de taux et monétaire en direct et/ou par le biais d'OPC ou fonds d'investissement et/ou par le biais de l'utilisation de contrats financiers sera comprise dans une fourchette de sensibilité fixée entre -10

et 10. La capitalisation boursière des sociétés en portefeuille sera supérieure à 500 m €.

- Sur la partie actions : la sélection des titres privilégiera la recherche d'actions dont les estimations de progression de cours sont supérieures à la moyenne du marché. L'allocation géographique se fera entre les différentes places boursières mondiales, dont les marchés émergents pour 40% au maximum de l'actif net. Au sein des choix thématiques, les entreprises de petite capitalisation (dont la valeur de marché est inférieure à 1 milliard d'euros) ne représenteront pas plus de 35% de l'actif net.

- Sur la partie taux : Le Gestionnaire détermine une grille d'allocation entre les principaux marchés obligataires par une analyse de la courbe des taux, de la qualité des émetteurs ainsi que de la sensibilité des titres. L'exposition au risque de taux porte essentiellement sur les pays de l'OCDE. Les marchés de la dette émergente pourront représenter au plus 35% de l'actif net.

Le marché des obligations de haut rendement, dites spéculatives, (c'est-à-dire pour lesquels le risque de défaillance des émetteurs est le plus élevé) ne pourra représenter plus de 60% de l'actif net.

Le Fonds maître pourra également investir en obligations contingentes convertibles (Coco) dans la limite maximale de 30% de son actif net.

Le Fonds maître pourra être exposé au risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le Fonds maître pourra intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré.

Le Produit, dans la limite globale maximum de 10%, pourra être investi dans des actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étranger et de FIA de droit français.

Le Fonds maître pourra recourir à des contrats d'échange à terme négociés de gré à gré sous la forme de Total Return Swaps (TRS) sur actions, obligations, indices obligataires et/ou paniers obligataires jusqu'à 50% de son actif net.

AVERTISSEMENT : CE FONDS MAÎTRE PEUT INVESTIR 60% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITE DE CREDIT, VOUS AVEZ DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.

Fréquence pour acheter ou vendre des parts :

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de Euronext Paris S.A.) pour des ordres arrivés chez le centralisateur chaque jour d'établissement de la valeur liquidative avant 10h sur la valeur liquidative du jour. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Prospectus et le Règlement du FIA.

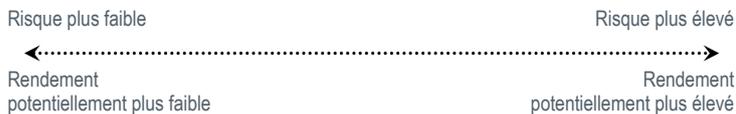
Affectation des revenus : Capitalisation et/ou Distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

Autres informations : Le compartiment promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit Règlement « Disclosure » ou « SFDR » et est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Durée de détention recommandée supérieure à 5 ans

Profil de risque et de rendement



L'indicateur ci-dessus est calculé sur base de données historiques, et pourrait donc ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

Ce FIA est noté en catégorie 5, en ligne avec la nature des titres et les zones géographiques présentées dans la rubrique "objectifs et politique d'investissement" ainsi que la devise propre de la part.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque lié aux contreparties : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur liquidative.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du fonds maître EdR SICAV - Global Allocation, dans lequel est investi votre fonds, sont expliquées dans la partie Conditions de souscriptions et de rachat du prospectus de EdR SICAV - Global Allocation.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,14%
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués ici sont des plafonds, l'investisseur peut payer moins dans certains cas.

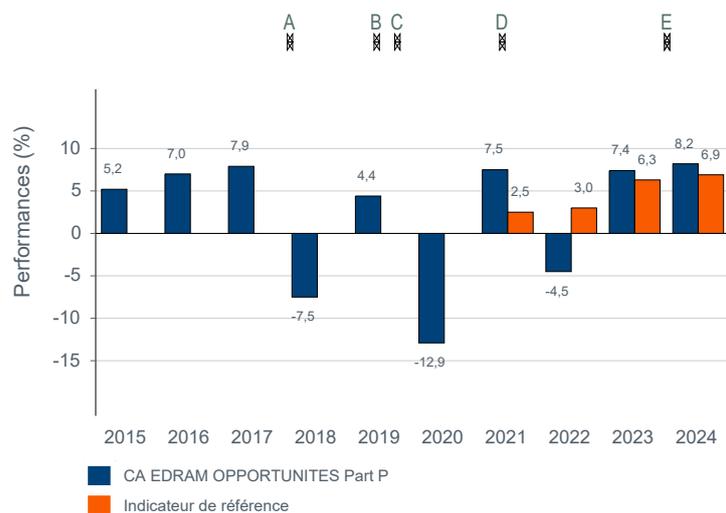
L'investisseur pourra obtenir de son conseiller ou de son distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Le montant des frais courants se base sur les frais de l'année finissant en septembre 2024. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Il exclut les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC et fonds d'investissement.

Des informations plus détaillées sur les frais et commissions peuvent être trouvées dans le prospectus du FIA et sur le site internet www.edram.fr.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication des rendements futurs. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées sont inclus dans le calcul de la performance. Les commissions d'entrée et de sortie en sont exclues.

Les performances passées ont été calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

CA EDAM OPPORTUNITES a été lancé le 11/01/2008

Date de lancement de la part : 01/2008

Indicateur de référence : 40% MSCI World Net Total Return + 40% ICE BoFA 3-5 Year Euro Broad Market index + 20% ICE BoFA 1-10 Year Euro Inflation-Linked Government Index, dividendes et coupons réinvestis

A : Le Fonds a changé de structure juridique (passage de FPS à FIGV) à compter du 22/01/2018.

B : La part a été constituée par apport de la part P du FCP CA EdRAM Opportunités qui a fait l'objet d'une opération de scission le 05/09/2019.

C : Le Fonds est devenu nourricier du compartiment EdR SICAV - Global Opportunities Action J EUR le 02/10/2019.

D : À partir du 27/05/2021, l'indicateur de référence est €STR capitalisé + 3%.

E : Le Fonds est devenu nourricier du compartiment EdR SICAV - Global Allocation Action J EUR le 05/09/2024. À partir du 05/09/2024, l'indicateur de référence est 40% MSCI World Net Total Return + 40% ICE BoFA 3-5 Year Euro Broad Market index + 20% ICE BoFA 1-10 Year Euro Inflation-Linked Government Index, dividendes et coupons réinvestis

Informations pratiques

La banque dépositaire du FIA est CACEIS Bank.

Le prospectus du FIA et de son maître, son dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur (en français et anglais) sont adressés gratuitement sur simple demande écrite envoyée à Edmond de Rothschild Asset Management (France) 47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08 - France, téléphone : 00 33 1 40 17 25 25, email : contact-am-fr@edr.com. Le prix des parts et, le cas échéant, des informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles sur le site internet www.edram.fr.

La législation fiscale française peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de Edmond de Rothschild Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Le FIA et ses parts ne sont pas et ne seront pas enregistrés aux États-Unis en vertu du Securities Act of 1933 ou de toute autre réglementation des États-Unis. Le FIA peut soit souscrire à des parts ou des actions de fonds cibles susceptibles de participer à des offres de nouvelles émissions de titres américains (« US IPO ») soit participer directement à des Introductions en Bourse américaines (« US IPO »). La Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), conformément aux règles 5130 et 5131 de la FINRA (les Règles), a édicté des interdictions concernant l'éligibilité de certaines personnes à participer à l'attribution d'US IPO lorsque le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) de tels comptes sont des professionnels du secteur des services financiers (incluant, entre autres, propriétaire ou employé d'une entreprise membre de la FINRA ou un gestionnaire de fonds) (Personnes Restreintes) ou un cadre dirigeant ou administrateur d'une société américaine ou non américaine pouvant être en relation d'affaires avec une entreprise membre de la FINRA (Personnes Concernées). Le FIA ne peut pas être proposé ou vendu au bénéfice ou pour le compte d'une "U.S. Person" comme défini par la "Regulation S" et aux investisseurs considérés comme des Personnes Restreintes ou des Personnes Concernées au regard des Règles FINRA. En cas de doute quant à son statut, l'investisseur doit requérir l'avis de son conseiller juridique.

Le FIA est tous souscripteurs répondant à la qualification d'investisseurs professionnels au sens de la Directive MIF 2, dédié, plus particulièrement à PREDICA.

Cet FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Edmond de Rothschild Asset Management (France) (332 652 536 R.C.S. PARIS) est agréée en France sous le numéro GP-04000015 et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/02/2025.